

CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A LA PRESTATION « RIA »

1. Termes et conditions pour envoi et réception

Les termes et conditions suivants s'appliquent à la réception d'un paiement de transfert d'argent émis par un expéditeur à un emplacement autorisé de RIA Financial Services « RIA » et destiné pour le paiement à un bénéficiaire désigné, conformément aux instructions de paiement de l'expéditeur, via l'agent. Un « transfert d'argent » est défini comme la transmission de fonds à un bénéficiaire désigné, conformément aux conditions de paiement fournies directement par l'expéditeur. Un « bénéficiaire » est défini comme l'individu désigné par un expéditeur en tant que destinataire du transfert, qui est acceptable pour RIA et l'agent qui reçoit le virement. Un « expéditeur » est défini comme un individu qui initie un transfert d'argent avec RIA pour le paiement à son bénéficiaire désigné via l'agent. Les « frais de service » sont définis comme les frais facturés par RIA à l'expéditeur dans le cadre du transfert d'argent.

2. Identification

Pour tout envoi ou réception de transfert d'argent, vous devez présenter à l'agent les éléments suivants :

a) Une pièce d'identification officielle avec photo délivrée par les autorités compétentes

Les pièces d'identification délivrées par les autorités compétentes qui sont acceptées sont : le passeport, la carte d'identité nationale, et toute

autre pièce d'identité valide suffisamment satisfaisante en vertu de loi applicable.

b) La code ou le numéro de transfert (pour les réceptions) Sauf dans le cas des transferts d'argent qui sont payables par un dépôt direct dans le compte bancaire d'un bénéficiaire, vous devez être physiquement présent pour recevoir, et également pour envoyer.

c) Le motif de transfert (pour les envois)

3. Informations de paiement

Votre transfert d'argent sera payé par l'agent conformément aux instructions de paiement de l'expéditeur, qui vous indiquera si le paiement se fera par retrait à la caisse ou à travers votre compte en espèces ou un crédit auprès de votre compte bancaire.

En plus des frais facturés par RIA, un transfert d'argent peut être assujéti à des frais supplémentaires évalués par l'État ou le Gouvernement local dans le pays d'origine, et le gouvernement du pays de destination ou la banque qui détient votre compte bancaire.

4. Protection des données

RIA s'engage à protéger votre confidentialité conformément à la loi. Dès la signature de ce bordereau, vous consentez à ce que RIA collecte vos informations personnelles pour vous fournir

nos services, pour toute communication publicitaire et de sensibilisation via téléphone, courrier, e-mail ou SMS, ainsi que pour toute obligation légale. Votre signature confirme que vous avez lu et accepté les termes et conditions des services.

5. Change

Si l'expéditeur ordonne à RIA de verser un transfert d'argent à un bénéficiaire dans une devise « monnaie de paiement » autre que la monnaie pour laquelle le transfert de fonds est originaire « monnaie d'origine », un taux de change peut être appliqué en plus de toute charge de service apparaissant sur le reçu de l'expéditeur. La différence entre le taux de change appliqué à ce transfert d'argent et le taux de change auquel RIA acquiert la monnaie de paiement, sera conservée par RIA comme revenus, en plus des frais de service.

L'agent doit payer les transferts d'argent dans la devise de paiement indiquée dans les instructions de paiement du transfert d'argent. Si vous désirez que le paiement du transfert d'argent soit dans une devise autre que celle de paiement, l'agent et vous-même devraient conclure une transaction de change distincte pour convertir la monnaie de paiement dans la devise de votre choix « Transaction de change ». Cette transaction de change est une transaction distincte entre vous et l'agent uniquement, et RIA n'a aucune responsabilité à l'égard de cette transaction de change.

6. Remboursement du virement bancaire

Si l'expéditeur ordonne à RIA d'effectuer un transfert d'argent à un bénéficiaire désigné et demande ultérieurement que RIA arrête le paiement d'une telle opération, RIA en collaboration avec l'agent, vérifiera si le transfert d'argent a été payé au bénéficiaire désigné. Si le paiement n'a pas été effectué au bénéficiaire désigné, le virement sera annulé et RIA remboursera le montant du virement. Une fois que vous avez reçu le paiement d'un transfert d'argent, l'expéditeur ne peut plus être remboursé pour ce transfert d'argent. Dans le cas où le paiement a été effectué au mauvais bénéficiaire en raison d'informations incorrectes

fournies par l'expéditeur, l'expéditeur n'a pas droit à un remboursement.

7. Responsabilité et limitation de responsabilité

A L'EXCEPTION DE CE QUI EST EXIGÉE PAR LA LOI, RIA, SES SOCIÉTÉS OU LEURS CONCÉDANTS, FOURNISSEURS DE SERVICES, EMPLOYÉS, AGENTS, DIRIGEANTS OU ADMINISTRATEURS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES POUR VOUS DEDOMMAGER DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT SOUS AUCUNE THÉORIE JURIDIQUE, EN

RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER, LE SERVICE DE TRANSFERT D'ARGENT DE RIA, Y COMPRIS TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, INCIDENT, LA PERTE DE REVENUS, LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE D'AFFAIRES OU D'ÉVÉNEMENTS, LA PERTE D'UTILISATION, LA PERTE DE BONNE VOLONTÉ, LA PERTE DE DONNÉES, ET CE QUI SONT CAUSÉES PAR TORT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA VIOLATION D'UN CONTRAT. LA RESPONSABILITÉ DE RIA EST LIMITÉE AU MONTANT ET LA DEVISE INDIQUE SUR LE RECTO DU BORDEREAU DE L'EXPÉDITEUR POUR TOUTE TRANSACTION DE TRANSFERT D'ARGENT, AINSI QUE LES FRAIS.

POUR TOUTE RECLAMATION, NOUS VOUS INVITONS A CONTACTER LE SERVICE CLIENTELE DE RIA AFRIQUE:

Téléphone: 00221 33 859 08 90

E-mail: senegalcs@riafinancial.com

Adresse: 1 Allées Seydou Nourou Tall – Point E – Dakar/Sénégal